



# "Les Amis de Komtoéga"

## Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2024

### **Membres du conseil d'administration présents :**

*Alain Bourricard, président ; Françoise Bakkaus, trésorière ; Marie-Françoise Bourricard, responsable communication ; Claire-Marie Lamoureux, responsable parrainage ; Annie Coutellier, secrétaire ; Jacques Coutellier, responsable site internet.*

### Ordre du jour

- Dissolution de notre association – les raisons
  - La situation politique compliquée au Burkina Faso
  - La quasi suppression des subventions
  - Pas de relève pour l'équipe au CA
- Dominique Chevalier : liquidateur, volontaire et désigné par le Conseil d'Administration
- Thomas d'Aquin MENEUX, président de l'association du jumelage Laval-Garango

37 adhérents sont présents ou représentés sur un total de 53 adhérents. Le quorum de 18 est atteint. L'assemblée générale extraordinaire est ouverte et peut donc délibérer.

Alain Bourricard présente les raisons qui ont poussé à dissoudre l'association.

La situation politique au Burkina Faso nous prive des subventions de l'Etat français qui sont les plus importantes. Il nous faudrait désormais travailler avec les 5 000 à 6 000 € récoltés par nos manifestations. Les projets sont de plus en plus coûteux et nos fonds propres ne suffisent pas.

Par ailleurs, au bout de 20 ans, les membres du CA se sont essouffés et il n'y a pas de relève pour la gouvernance de l'association.

Pour dissoudre l'association et procéder à sa liquidation un liquidateur est nécessaire.

Dominique Chevalier s'est proposé. Il a de l'expérience en la matière et souhaite aider l'association dans sa démarche. Le CA propose sa candidature.

Dominique Chevalier précise le rôle et les missions du liquidateur.

Il doit récupérer les sommes dues s'il y en a, payer les dettes s'il y en a, résilier les engagements si l'association en a pris et attribuer le boni de liquidation sur la base de résolutions prises en assemblée. Il procède à toutes les formalités juridiques et fiscales et des démarches à la Préfecture.

L'association ayant un solde en banque encore conséquent, il a été décidé d'attribuer ce solde en liquidités à une autre association œuvrant sur Komtoéga, celle de Laval-Garango.



# "Les Amis de Komtoéga"

Cette association existe depuis 50 ans. Elle travaille sur 4 villes au Burkina dont Komtoéga. Les subventions sont assurées par la ville de Laval qui paie également une personne sur place. L'association s'oriente vers des microprojets, des projets concernant l'eau et l'assainissement, l'activité de parrainage et des échanges.

La procédure de dissolution nécessite 4 résolutions qui ne peuvent pas être votées séparément.  
Le vote porte sur l'ensemble.

## 1<sup>ère</sup> résolution : décision de dissolution et de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu les raisons qui conduisent à proposer à l'assemblée la dissolution, décide de dissoudre l'association à compter de ce jour et d'ouvrir la phase de liquidation.

## 2<sup>ème</sup> résolution : Attribution des biens de l'association

L'association n'a pas d'actifs corporels immobilisés, incorporels et immatériels à l'actif de son bilan. Le boni de liquidation (liquidités restantes) sera attribué à l'association LAVAL Garango présidé par Mr Thomas d'Aquin Meneux, avec laquelle nous allons signer une convention d'attribution du boni de liquidation à répartir à 50% entre l'orphelinat de Garango et à 50% l'association Kouwenlès. Il s'agit d'une association de femmes productrices de farines protéinées pour les enfants de moins de 5 ans. Elles travaillent dans un local dont « les Amis de Komtoéga » ont financé la construction il y a 20 ans. Le bâtiment s'est dégradé et nécessite des travaux. L'apport financier pourra être une aide partielle au financement. Cette convention actera la volonté de notre association à ce que Komtoéga bénéficie du solde des liquidités de notre association, dans la continuité de notre action passée.

## 3<sup>ème</sup> résolution : Désignation du liquidateur. Missions du liquidateur

L'assemblée générale extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Dominique Chevalier.

L'assemblée générale extraordinaire confère les pouvoirs au liquidateur pour terminer les opérations en cours, procéder au recouvrement des créances éventuelles, payer les dettes éventuelles, et attribuer le boni de liquidation (liquidités restantes) selon les modalités définies dans la résolution précédente.

## 4<sup>ème</sup> résolution : Formalités, Correspondance relatives à la dissolution

L'assemblée générale extraordinaire donne également pouvoir au liquidateur et à la secrétaire de l'association, d'accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution.

La feuille de présence à l'Assemblée générale extraordinaire vaut acceptation de publicité des délibérations par tous les adhérents.



# "Les Amis de Komtoéga"

La correspondance des opérations de dissolution et liquidation sera à :

Association les Amis de Komtoega  
Mairie de St Jean Le Blanc  
20 rue du Général de Gaulle  
45650 St Jean Le Blanc.

**L'ensemble des 4 résolutions a été voté à l'unanimité.**

A Saint-Jean-Le-Blanc le 23 novembre 2024

Le président

A.Bourricard

La secrétaire

A. Coutellier

Le liquidateur  
(pour acceptation des fonctions)

D.Chevalier